

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1^{er} février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la demande de location présentée par Pole Emploi- 15 rue des Artisans, 57300 Hagondange,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec Pole Emploi- 15 rue des Artisans, 57300 Hagondange, représenté par sa directrice, Madame Aline SCHULER,

Article 2 : que la location concerne la salle de séminaire,

Article 3 : que la mise à disposition des locaux est consentie pour la journée du 07 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,

Article 4 : que les espaces seront mis à disposition gratuitement.

Rombas, le 25 août 2023
Affichage au siège le 30.08.2023



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,

Lionel FOURNIER

- 4 SEP. 2023

BUREAU DU COURRIER

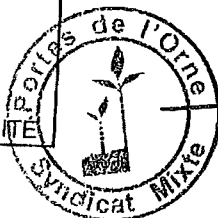
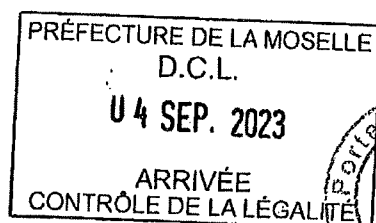
**Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté
et du Contrôle de Légalité
9, Place de la Préfecture
57 034 METZ**

BORDEREAU D'ENVOI

N/Réf. DGS / MSL
03 87 58 32 32
accueil@portes-de-lorne.fr

Désignation des pièces	Nbre d'ex.	Observations
<p>Comme convenu par téléphone avec Monsieur DE ROSSI, et dans l'attente de la réception du certificat de Monsieur SADOCCO, Président nouvellement élu du Syndicat Mixte, veuillez trouver ci-joint :</p> <p><u>La décision du Président :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- DP2023-36 relative à la convention pour la mise à disposition des locaux du Cap'Orne à Pole Emploi - Hagondange.	1 ex.	<p>Pour attribution, au titre du Contrôle de Légalité.</p> <p>En vous remerciant de bien vouloir nous retourner le présent bordereau, visé par vos services.</p>

Rombas, le 28 août 2023



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,

Lionel FOURNIER

